

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du MARDI 10 NOVEMBRE 2009

Le 10 novembre 2009, à 17h40, le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur débute le conseil d'administration.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame THIEBERT.

Monsieur le Proviseur propose l'approbation du procès verbal du conseil d'administration du 24 septembre 2009.

Celui-ci n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1- Installation des différents commissions et conseils :
 - Commission permanente
 - Conseil de discipline.
 - CESC
 - CHS.
 - CVL.
- 2- Tarifs de restauration 2010.
- 3- Tarifs commensaux.
- 4- Tarifs d'hébergement.
- 5- Taux des charges 2010.
- 6- D.B.M. 2009.
- 7- Délégation de signature.
- 8- Contrats.
- 9- Diverses conventions.
- 10- Intervention de M. DATOLI, Proviseur du LP de Moyeuivre-grande
- 11- Nouveaux marchés publics.
- 12- Oriaction.
- 13- Sorties-voyages.
- 14- Compte rendu AG FSE.
- 15- Compte rendu AG UNSS.
- 16- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Proviseur demande à l'assemblée présente de modifier l'ordre du jour afin de commencer par l'intervention de M. DATOLI, Proviseur du LP de Moyeuve-grande qui a été invité pour proposer une stratégie de travail commune avec le lycée Eiffel. Il prend la parole et explique que le LP offre deux formations industrielles, le bac pro Alu-verre et le bac pro Techniques du froid et climatisation. Cette dernière présente un intérêt pour certains élèves de bac pro qui peuvent être admis en BTS FEE au lycée Eiffel d'autant que la réforme du bac pro 3 ans a comme objectif d'amener le plus grand nombre d'élèves de bac pro en BTS (actuellement, 2 anciens élèves de Moyeuve sont en 1^{ère} année BTS FEE).

Il souhaite une mise en commun des ressources humaines et des matériels entre les deux établissements.

Il souhaite par ailleurs revenir sur la décision de M. le Recteur de fermer la formation Alu-verre à la rentrée 2010, formation qui peut être un vivier pour le BTS EB.

Monsieur le Proviseur argumente la proposition de M. DATOLI en rappelant la stratégie du lycée des métiers pour pouvoir proposer aux élèves un parcours professionnel permettant d'accéder à un métier : parcours pouvant démarrer à Moyeuve en bac pro pour se poursuivre à Talange en BTS ; chaque établissement y gagnera.

Il poursuit en souhaitant ajouter à cette mise en commun celle de pratiques pédagogiques pour améliorer l'accueil d'élèves de bac pro en BTS.

M. DATOLI rajoute qu'il est rassurant pour les élèves de bac pro de voir que l'on peut réussir en BTS.

M. CAHEN demande à Monsieur le Proviseur si cette politique de partenariat s'inscrit dans le cadre de la réforme du lycée ?

Monsieur le Proviseur répond qu'on ne connaît pas pour l'instant le contenu de la réforme et qu'il n'existe aucun lien avec cette intervention ; en revanche, tout ce qui peut nous permettre d'attirer des élèves est positif.

Ce point n'appelant pas d'autres questions, Monsieur le Proviseur reprend l'ordre du jour après le départ de M. DATOLI.

1- Installation des différentes commissions et conseils.

Monsieur le Proviseur expose à l'ensemble des membres du conseil d'administration les différentes commissions et conseils à mettre en place au titre de l'année scolaire 2009/2010, et rappelle le nombre de sièges à pourvoir par collège électoral, ainsi que le rôle de chaque instance.

Monsieur le Proviseur suspend temporairement le conseil d'administration à 18h10 afin de permettre l'élection des représentants aux différentes commissions.

La séance reprend à 18h30.

Chaque collège électoral a procédé aux élections de ses représentants.

- La commission permanente,
- Le conseil de discipline
- Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- Le conseil d'Hygiène et de Sécurité
- Le conseil de vie Lycéenne

Sont ainsi constitués : cf annexes.

Le résultat des élections et la composition des différentes commissions sont adoptés à l'unanimité

Départ de 5 élèves à 18 h 35 (TURCHI, PIERRE, LEGUILLARD, POIRSON, WAGNER)

2- Tarifs de restauration 2010 :(18 votants)

Monsieur le Proviseur rappelle que le Conseil Régional de Lorraine fixe les tarifs de restauration et selon le contexte économique et financier actuel, a décidé de ne pas répercuter l'augmentation des denrées alimentaires et des énergies sur les tarifs de restauration. En 2010, les tarifs ne seront pas augmentés de manière à ce que l'ensemble des lycées de Lorraine aient les mêmes, sauf celui du repas au ticket qui passe de 4.70 € à 4,80 €.

Tarifs fixés par le Conseil Régional de Lorraine pour l'année 2010 :

Elèves :

- | | |
|--|-------------------|
| - Forfait demi-pensionnaire 5 jours : | 538,20 € annuel |
| - Forfait demi-pensionnaire 4 jours ; | 472,32 € annuel |
| - Forfait demi-pensionnaire 3 jours : | 370,44 € annuel |
| - Forfait interne (sans hébergement) : | 1 155,60 € annuel |
| - Forfait des internes extérieurs | 618,93 € annuel |
| - Repas au ticket : (occasionnel) | 4,80 € |

Depuis l'année scolaire 2007/2008, l'établissement a proposé aux familles un échelonnement des factures sur l'année, au lieu d'un règlement par trimestre.

3 - Tarifs commensaux.

Les tarifs appliqués aux commensaux sont fixés par l'établissement, sur la base du coût moyen d'un repas élève. Aucun tarif ne doit être inférieur aux tarifs appliqués aux élèves, c'est pourquoi un rattrapage est nécessaire pour la catégorie des ATOS et AED. Le tarif est proposé à 3,25 € par repas (3,10 € en 2009)

Le tarif proposé aux personnels d'enseignement et d'éducation est fixé à 5,60 € (5,40 € en 2009)

Pour mémoire, le tarif de référence est calculé de la façon suivante :

Forfait 5 jours élève annuel = 2.99 €

Nombre de repas sur l'année

Monsieur le Proviseur poursuit la lecture des autres tarifs proposés en fonction des différentes catégories de commensaux dont vous trouverez le détail en annexe.(cf actes)

4 - Tarifs d'hébergement.

Les tarifs d'hébergement sont fixés par le Conseil d'Administration de l'établissement.

Pour l'hébergement uniquement la proposition 2010 est de 482,40 €,

D'où un coût global pour un élève interne en 2010 de 1 638 €, soit une augmentation de 2,82%.par rapport à 2009.

Monsieur le Proviseur indique que l'internat accueille aussi des élèves venant d'autres établissements. Il s'agit entre autre des élèves des lycées de Moyeuve et de Metz (René Cassin). Le lycée propose que le tarif d'hébergement concernant ces élèves soit fixé à 473.67 euros, d'où un coût global de 1 092.60 euros pour l'année.

Un représentant de parents d'élèves demande si le tarif d'hébergement dans les nouvelles ailes est le même que celui dans les anciennes ailes ?

Monsieur le Proviseur explique qu'il n'y a pas de différence de tarif malgré la meilleure qualité de confort dans les nouvelles ailes.

Les tarifs de restauration et d'hébergement pour l'année 2010 sont adoptés à l'unanimité.(18 votants)

5 - Taux des charges 2010.

Monsieur le Proviseur poursuit qu'il convient également de définir le **taux de participation aux charges générales**.

Elèves Internes: En 2009, le taux était fixé à 33%.

En 2010, il est proposé à 30%.

Ces montants permettent de financer les charges des chapitres de viabilisation et d'entretien ainsi que les comptes du chapitre R2 permettant l'achat de petits matériels et le paiement des contrats de maintenance des appareils.

Cette baisse du taux de reversement fait suite à la croissance des effectifs des internes sur les deux dernières années et permet d'améliorer la qualité des repas par une part plus importante dans les denrées alimentaires.

Demi-pensionnaires : le taux est baissé à 20% du fait de l'augmentation des DP (22% en 2009)

Commensaux : le taux reste fixé à 22 % comme l'année précédente.

Les taux de participation aux charges générales pour l'année 2010 sont adoptés à l'unanimité.

6 - Décision budgétaire modificative.

Deux décisions budgétaires modificatives sont soumises par Madame DUPAIN, gestionnaire, aux membres du conseil d'administration.

Il s'agit :

- de prélever 10 000 € sur les fonds de réserve pour les affecter au chapitre B (viabilisation) afin de régler les factures de gaz suite à l'augmentation de la consommation de gaz au cours de l'hiver dernier (pour information, la consommation de gaz en janvier dernier s'est élevé à 45 000 € au mois de janvier).
- D'abonder les chapitres C de 20 000 € et D de 5 000 €, soit 25 000 €, qui viennent du chapitre ZD non utilisés pour financer la station Total puisque celle-ci a été prise en charge par le CFA de Montigny-les-Metz.

Les DBM sont adoptées à l'unanimité.

7 - Délégation de signature au chef d'établissement.

Monsieur le Proviseur explique que pour pouvoir signer toute une série de conventions et contrats divers dont la liste figure dans l'acte I94 joint (ex : convention d'utilisation des locaux, d'hébergement, de stage, de partenariat, de formation, etc),

sans avoir à réunir à chaque fois le CA, le chef d'établissement doit obtenir de la part de celui-ci, une délégation de signature. Ces conventions et contrats divers seront ensuite présentés au CA pour information.

La délégation de signature au chef d'établissement est adoptée à l'unanimité.

8 - Nouveaux contrats et marchés publics. (pour information)

Monsieur le Proviseur indique les nouveaux contrats et marchés publics : contrat de maintenance des matériels de cuisine par la Sté THIRODE, de maintenance du logiciel STRADACARD pour la formation CSTR par la Sté STRADA, marché pour la fourniture de crème glacées par la Sté TRANSGOURMET

9 - Diverses conventions.

Monsieur le Proviseur présente :

- les conventions pour fixer les conditions d'accueil, d'hébergement à l'internat et à la $\frac{1}{2}$ pension d'élèves venant d'autres établissements (LP René Cassin de METZ, LP de MOYEUUVRE-GRANDE, Collège Paul Langevin d'HAGONDANGE) ;
- la convention de mise à disposition des matériels de topographie au lycée G. EIFFEL par le CFA de MONTIGNY-LES-METZ pour la formation du BTS Travaux Publics dans le cadre de l'UFA ;
- la convention avec l'IUT de LONGWY pour la mise à disposition de locaux pour la préparation de la licence professionnelle en énergétique.

Les conventions sont adoptées à l'unanimité.

10 - Tarifs de location 2010.

Monsieur le Proviseur indique les tarifs de location des locaux pour 2010 (demi-pension, amphithéâtre, gymnase, matériels multimédia, terrain de sport). Voir acte n° I105

M. CAHEN quitte le CA à 19h25 ; Mme BIASUTTI à 19h30

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.(16 votants)

Retour de Mme BIASUTTI à 19h35.(après le vote des tarifs de locations)

11 - ORIACTION. (17 votants)

Madame le Proviseur adjoint indique que le salon ORIACTION qui présente les formations de l'enseignement supérieur, se tiendra du 26 novembre au 28 novembre 2009 au parc des expositions de METZ.

Le lycée y tiendra un stand et y enverra tous les élèves de terminale ainsi que des étudiants de BTS, le jeudi 26 novembre au matin. Aucune participation financière n'est demandée aux familles pour le déplacement.

La sortie est adoptée à l'unanimité.(17 votants)

12 - Sorties et voyages.

Madame le Proviseur adjoint indique qu'aucune sortie ou voyage avec participation financière demandée aux familles ne sera présentée à ce CA mais à celui du 24 novembre en raison de l'absence de documents et devis de la part des personnels organisateurs avant ce jour.

Elle informe de la sortie pour visiter l'entreprise TRANE de GOLBEY le jeudi 19 novembre pour les élèves de la section énergétique prise en charge par le budget équité sociale, de la sortie à DUDELANGE dans une entreprise de structures en verre pour la section enveloppe du bâtiment en décembre ; de la sortie au Marché de Noël à TREVES pour les germanistes en décembre.

13 - Compte rendu de l'AG du FSE.

En 2008/2009, le FSE a organisé les sorties suivantes :

- 2 sorties au snow hall d'Amnéville,
- 2 sorties au laser game à St Julien les Metz,
- 2 sorties à la piscine d'Amnéville,
- Une sortie cinéma,
- 2 sorties au bowling,
- 2 sorties au restaurant.

Il a débuté l'année avec un budget de 5 740 € et l'a terminé avec 2 400 €.

Il a sponsorisé le voyage à LONDRES organisé par Mme LARENJEIRA à hauteur de 630 €, de même que l'action théâtre interactif à hauteur de 150 €. Il a pris en charge la réparation du billard pour 400 €.

Pour l'année 2009/2010, le FSE regroupe 343 adhérents et dispose d'un budget de 7 682 €.

Mme BIASUTTI, CPE, souhaite informer le personnel et les parents d'élèves que se tient chaque mardi, de 12h30 à 13h30, dans la nouvelle cafétéria, la réunion du FSE. Elle y invite toutes les personnes intéressées par une implication dans les activités du FSE.

Le rapport d'activité et le rapport financier sont adoptés à l'unanimité.

14 - Compte rendu de l'AG de l'UNSS.

En 2008/2009, l'UNSS comptait 130 licenciés plus ou moins actifs et proposait : foot, basket, volley, tennis de table, badminton et musculation.

Pas d'équipe engagée dans un championnat en raison des cours le mercredi après midi.

Des tournois internes ont été organisés.

Les olympiades ont connu un gros succès pour le lycée qui est arrivé 3^{ème}.

Projets pour l'année 2009/2010 : reconduction des tournois, organisation d'une nuit du volley.

Pour les étudiants de BTS qui participent aux activités, ils doivent être en possession d'une licence dont le coût s'élève à 11.50 €.

Il est souhaité une priorité à la $\frac{1}{2}$ pension pour les élèves inscrits à l'UNSS et participant aux activités de 12h00 à 13h30.

Le détail du rapport financier est joint au compte rendu.

Le rapport d'activité et le rapport financier sont adoptés à l'unanimité.

15 - Questions diverses

Monsieur le Proviseur informe les membres du CA d'une demande d'ouverture de formation bac pro MVA option VP et une en bac pro MVA option VI par alternance pour la rentrée prochaine de la part d'élèves de terminale BEP MVM

Monsieur le Proviseur explique :

- si c'est par apprentissage, nous devons être associés au CFA de Marly par convention mais dans ce cas, nous entrerions en concurrence avec le LP de Marly qui propose la formation ;
- si c'est en contrat de professionnalisation dans le cadre de la formation continue comme on le fait déjà en bac pro VI avec l'entreprise FRAIKIN, il faut trouver des entreprises partenaires qui sont plus réticentes sous cette forme que par l'apprentissage car les contrats sont plus coûteux. On pourrait toutefois envisager une formation avec un groupe d'élèves en bac pro VP et un autre en bac pro VI ;
- l'autre possibilité est de mixer les publics avec des élèves de la formation initiale mélangés avec d'autres de la formation continue.

Monsieur le Proviseur souhaite informer les membres du CA du projet de réforme du lycée en cours et sensibiliser les représentants des enseignants à l'importance de s'engager dans le débat compte tenu des enjeux importants de cette réforme sur l'avenir du lycée. En effet, il est prévu de faire passer le nombre de bac STI à 3. Se pose alors la question de la pérennité des bac STI GM option B, STI GC et STI GE comme celle de l'intérêt de proposer aux élèves de la filière STI des enseignements en atelier alors que le bac pro en 3 ans le fait, d'autant que les enseignements technologiques représentent un coût important en personnel et en matériel. D'autre part, pourquoi un lycée général et technologique ne pourrait-il pas proposer un bac STI nouvelle formule sans atelier ? La problématique est donc la suivante : comment attirer des lycéens en filière technologique si on perd nos spécificités ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à Talange, le 10 novembre 2009

La secrétaire de séance

Le Proviseur

Anne-Marie THIEBERT

Olivier PALLEZ